

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 janvier 2020

Sur la convocation du Maire, les Conseillers Municipaux se sont réunis en Mairie le lundi 13 janvier 2020 à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- Informations générales
- 1. Demande de subvention DETR 2020
- 2. Fonds de solidarité Grand Poitiers travaux ateliers municipaux

Le treize janvier deux mil vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Croutelle se sont réunis en Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : ROUSSEAU Arnaud, LEY Véronique, PEAN Jean-François, MICHAUD Sonia, BEAUVILAIN Corinne, BOUDIES Thierry, BOURGÈS Stéphane, GONÇALVÈS Cédric, HUELVAN Philippe, ROBIN Alain, TENAILLEAU Sandra.

Absents excusés : HOFFSTETER Natalia a donné pouvoir à Sonia MICHAUD

ROUSSEAU Serge a donné pouvoir à ROUSSEAU Arnaud

Absents : CLERCQ Olivier, HUBERT Fabrice

BOURGÈS Stéphane a été élu secrétaire

Monsieur Arnaud ROUSSEAU, Maire, procède à la lecture du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2019.

Après lecture, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

Informations générales :

- Les travaux Cœur de Bourg vont reprendre fin février avec l'aménagement du square. Le mobilier urbain sera installé par les agents techniques avant les travaux.
- L'intérieur métallique des poubelles aux Vignes de Robineau a encore été volé. C'est la troisième fois en un an.
- Le Conseil Départemental a accordé une dotation de 16 400€ à la commune dans le cadre du programme ACTIV'3.

DELIBERATION N° 2020/01

Objet : Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Croutelle pourrait prétendre à diverses subventions pour les travaux de réfection de la toiture de la Mairie.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Travaux	28 722,00 €	Etat (DETR)	8 616 €
		Conseil Départemental	14 361 €
		Fonds Propres	5 745 €
TOTAL HT	28 722,00 €	TOTAL	28 722,00 €
TVA	5 744.40 €		
TOTAL TTC	34 466.40 €	TOTAL GENERAL	34 466.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention :

- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de tout autre partenaire financier
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir se rapportant à cette affaire

Adopté par 12 voix pour et une abstention

DELIBERATION N° 2020/02

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté Urbaine de Grand Poitiers pour le financement des travaux des ateliers municipaux

Lors de la conférence des maires de Grand Poitiers du 27 juin 2018, il a été exposé la volonté de mettre en place, en 2018 et à titre tout-à-fait exceptionnel, un fonds de solidarité d'investissement pour aider temporairement les 29 communes mises en difficulté par les mécanismes nationaux. Cette décision exceptionnelle répond à l'ambition du projet de territoire de relever le défi des solidarités au sein de la communauté urbaine.

Les 29 communes membres de Grand Poitiers Communauté urbaine subissent une perte de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ces diminutions sont principalement dues à l'impact de la réforme de la carte intercommunale sur les potentiels financiers 2018 dont les modalités de calcul n'ont pas été revues malgré le bouleversement du paysage intercommunal en France.

Dans le cadre des relations financières existantes avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, cette dernière est susceptible de verser à la commune un fonds de concours plafonné à 4 266€ pour le projet d'investissement suivant : extension

Le plan de financement de l'opération pourrait donc s'établir de la manière suivante :

Fonds de solidarité prévu	Descriptif du projet	Montant total € HT	Montant alloué au fonds de concours
4 266€	Création d'un carport pour les ateliers municipaux	11 914€	4 266€

En conséquence,

Vu les dispositions de l'Article L5215-26 du CGCT modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 186 JORF 17 août 2004,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

-de donner son accord pour solliciter un fonds de concours de 4 266 € auprès de la communauté urbaine de Grand Poitiers aux fins de financer l'extension des ateliers municipaux

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier réglementaire et de manière générale, à signer tous documents à intervenir concernant ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance à 20h40